



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA VIENNE

**Direction Départementale des Territoires
de la Vienne**

Service : Pôle Territorial Nord à Châtelleraut

Unité : Application du Droit des Sols (ADS)

Permanences

d'un Architecte Consultant en DDT 86

Afin d'œuvrer pour un paysage rural de qualité et ancré dans la culture locale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Vienne offre les services gratuits d'un architecte d'État pour conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrages et les maîtres d'œuvre (ou collectivités) dans l'établissement de leurs projets avant le dépôt des dossiers en mairies.

A ce titre des permanences sont organisées par monsieur Sébastien LEQUEUX (architecte consultant) dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires du Pôle Territorial Nord à Châtelleraut ddt-ptn-ads@vienne.gouv.fr à raison de 1 journée par mois. Il convient de prendre un rendez-vous au préalable au : tél 05 49 21 04 10.

Ces entretiens visent à aborder, à l'aide d'un professionnel, les questions de spatialité et de pertinences architecturales en fonction d'un territoire, d'un site donné.

Les échelles de projet peuvent varier du simple abri, de l'extension, de l'aménagement extérieur et intérieur, de la construction neuve à la réhabilitation et de projets communaux.

Ce service totalement gratuit peut améliorer la qualité globale de vos projets et parfois en diminuer le coût.

Heures d'ouverture : 8h30-12h00 / 14h00-17h00

20 rue de la Providence – BP 80523 -86020 Poitiers cedex Tél. : 05 49 03 13 00 Fax 05 49 03 13 12
courriel : ddt@vienne.gouv.fr